

Mémoire présenté

Dans le cadre
de la consultation publique
sur le

Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
de la
Communauté métropolitaine de Montréal

Par

Éco-quartier Saint-Sulpice



Le 26 novembre 2003

Montréal

Introduction

L'Éco-quartier St-Sulpice est l'organisme promoteur de l'environnement urbain dans le district St-Sulpice de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Notre mission est de sensibiliser les citoyens et citoyennes aux programmes verts de la Ville de Montréal. Nos activités d'information, de sensibilisation et de mobilisation ont pour but de développer un sentiment éco-civique auprès des résidants, des institutions, des commerces et des industries.(ICI)

L'organisme agit dans quatre volets : la propreté , l'embellissement, la nature en ville et plus précisément dans les 3 R-V. Depuis notre existence soit 1995 nos actions au niveau des 3 R-V, ont comme objectif de diminuer les déchets dans le district.

Le mémoire de l'Éco-quartier St-Sulpice a pour but de présenter :

- l'évolution de la collecte sélective dans le district St-Sulpice
- le rôle d'un OSBL pour la promotion et sensibilisation du citoyen à la récupération des matières résiduelles.
- les constats auprès de la population.
- la proposition de récompense à la performance.
- nos recommandations.

la collecte sélective

Le programme Éco-quartier est apparu dans le district au mois de juillet 1995. À notre arrivée dans le district St-Sulpice, la collecte sélective était déjà implantée depuis 1989. Au début, notre travail n'a porté que sur l'information et la sensibilisation au niveau des 3R-V. Les différentes campagnes de la Ville (que nous soutenons par nos activités sur le terrain) ont permis d'augmenter le taux de récupération de 70 % depuis 1995. (passant de 99 kg/ u.o. à 168 kg/ u.o). Lors de ces campagnes, nous avons réalisé des activités qui ont permis d'informer toutes les clientèles allant du citoyen aux ICI. À chaque année les campagnes de relance de la Ville ont toujours ciblé un groupe, parce que les ressources n'étaient pas là pour la promotion d'une campagne élargie à toutes les clientèles.

Seule, une campagne ne peut expliquer la progression de la collecte sélective. La présence permanente de l'organisme dans le district joue un rôle primordial, ne serait-ce que pour la distribution de bacs verts, la proximité du service, de la formation, du suivi de la collecte et de la gestion des appels téléphoniques. Parce que nous sommes le lien direct avec la population, nous élaborons différentes activités pour mobiliser la population à la règle des 3 R-V. Après huit années d'opération notre notoriété ne cesse de grandir, ce qui nous donne plus d'impact lors de nos interventions.

La seule façon de mesurer si nos efforts ont porté fruits auprès de la population, est d'analyser l'évolution du recyclage au cours des dernières années.

Tableau 1 : Évolution du recyclage dans le district St-Sulpice
District St-Sulpice (avant fusion municipale)

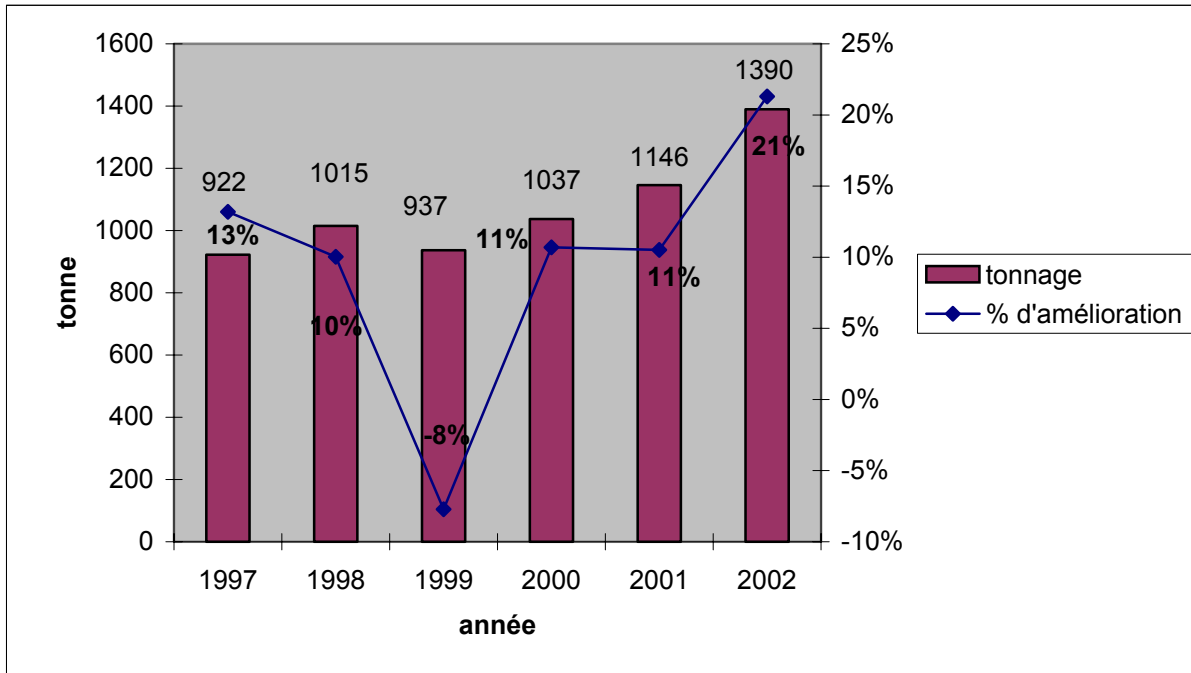
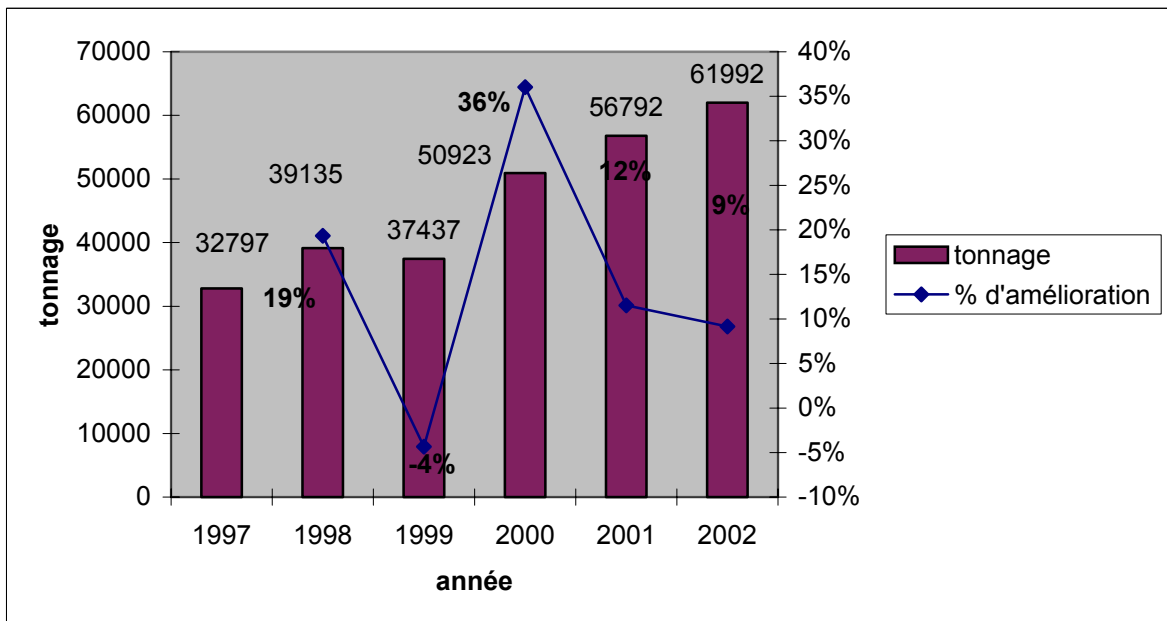


Tableau 2 : Évolution du recyclage à la Ville de Montréal
Ville de Montréal (avant fusion municipale)





Nous remarquons dans les tableaux 1 et 2 un recul de la collecte sélective en 1999, attribuable au fait qu'il n'y a eu aucune campagne d'information et sensibilisation d'organisée. D'où l'importance de maintenir à chaque année des campagnes d'information et de sensibilisation.

Le pourcentage d'amélioration est supérieur à 9 % au cours des trois dernières années. Il est intéressant de remarquer un taux d'amélioration de 36 % à la Ville de Montréal après une réglementation au niveau de la collecte sélective.

En 2002, le district St-Sulpice était à 168kg/u.o. pour les matières recyclées. Pour atteindre l'objectif de 60 % de récupération des matières recyclables soit 364 kg/u.o.. Il faudrait avoir un taux d'amélioration annuel de 13% jusqu'en 2008 pour atteindre cet objectif.

Pour l'ancien territoire de la Ville de Montréal en 2002, nous étions à 132 kg/u.o pour les matières recyclées. Pour atteindre l'objectif de 60 % de récupération des matières recyclables soit 364 kg/u.o., il faudrait avoir un taux de d'amélioration annuel de 18% jusqu'en 2008 .

En 2002 l'Éco-quartier Saint-Sulpice a organisé une campagne de sensibilisation sur le recyclage. Elle ciblait les résidences de huit logements et moins, les multi-logements c'est-à-dire huit logements et plus, les commerces et les institutions. Suite à cette campagne nous avons obtenu un taux d'amélioration de 21 % dans le district Saint-Sulpice, un résultat attribuable à une campagne élargie à toutes les clientèles.

Rôle

Le programme Éco-quartier forme un lien entre les divers programmes verts de la Ville de Montréal et les citoyens. Nous jouons un rôle de premier plan pour desservir la population du district, informer et sensibiliser sur la gestion des matières résiduelles. Les Éco-quartiers ont l'avantage de s'adapter à leur milieu pour mieux répondre à leurs besoins.

Avec les années nous sommes devenus des experts en matières résiduelles voici une liste des services que nous offrons à la population dans le volet des 3 R-V.

- Spécialiste de la collecte sélective
- Distribution de bacs verts
- Promoteur des Éco-centres
- Promoteur des collectes de feuilles et des sapins de Noël
- Conférences et formation sur le compostage domestique
- Animation et éducation sur la règle des 3R-V
- Service permanent pour les citoyens
- Ressource auprès des commerces
- Ressource auprès ICI
- Promotion du guide du réemploi
- Vente de composteurs
- Campagne sur le recyclage
- Promotion de la collecte des encombrants
- Partenariat avec les écoles et institutions du district
- Expérience de la collecte des matières compostables

Constats auprès de la population

La sensibilisation est un long processus et les résultats sont connus à long terme. Après huit années d'expérience nous sommes en mesure de communiquer l'évolution des comportements en environnement urbain. Les constats que nous soumettons sont ceux observés au cours de nos années d'interventions.

En 1995, nous donnions un bac vert par adresse, maintenant il est normal de donner deux bacs et même trois bacs dans certains cas.

Retournons dans les années 95-96, lorsque nous nous présentions dans les petits commerces. Il était difficile de discuter récupération pour différentes raisons. Aujourd'hui en 2003, une nouvelle génération de jeunes travailleurs prennent l'initiative d'implanter la collecte sélective dans leur milieu de travail. C'est un phénomène nouveau qui démontre bien la sensibilisation est un long processus qui porte fruit après plusieurs années.

Certaines émissions de télévision , télé-séries, ont adopté le bac vert dans leurs décors, la preuve que le bac fait de plus en plus partie de nos us et coutumes.

Les participants du projet pilote de la collecte des matières compostables de 1997-2000, nous demandent encore aujourd'hui à quand le retour de cette collecte?

Proposition

Pour augmenter le taux de recyclage, nous privilégions la reconnaissance positive à des moyens coercitifs.

Pour encourager le recyclage, nous proposons de verser une ristourne selon l'effort de la communauté.

Comme la réussite de la collecte sélective passe par un effort collectif, nous devons récompenser cet effort en attribuant une ristourne au taux de détournement obtenu par une communauté. Un budget redonner à la communauté via des projets à caractère environnemental où le citoyen est impliqué dans le choix des projets et dans sa réalisation.

Recommandations :

- Maintenir l'objectif de la politique québécoise des matières résiduelles soit 60% de réduction pour 2008
- Mise en application de la loi 102
- Toujours privilégier la règle des 3R-V
- Accélérer les échéanciers du PMGMR:
 - Mise à niveau de la collecte sélective
 - Collecte des matières putrescibles
 - La construction d'Éco-parcs
- Légiférer (ou réglementer) au niveau de la récupération des matières résiduelles chez les ICI et CRD.(mesures graduelles)
- Revoir la conception du bac (trop petit)
- Favoriser l'implantation d'O.S.B.L. pour la promotion des 3R-V
- Augmenter les ressources au niveau de l'information et la sensibilisation
- Favoriser l'information et la sensibilisation avant la mise en force d'une réglementation
- Mettre en vigueur une réglementation appliquée par une police verte
- Tarification et financement basés sur le principe du pollueur -payeur

CONCLUSION

La réduction des déchets passe par la règle des 3R-V et l'objectif 60% de réduction doit être maintenu pour 2008. Une société responsable doit faire face aux problèmes qu'occasionnent ses déchets en terme de pollution et d'impact qu'elles peuvent avoir sur la santé.

Le PMGMR est un bel outil de départ pour la mise en application de mesures pour améliorer notre de taux de récupération mais à la condition de maintenir l'échéancier de la politique québécoise 1998-2008 sur la gestion des matières résiduelles. Que le PMGMR, lors de sa mise en application devra être absolument être adopté par l'ensemble des municipalités avec tous les échéanciers et obligations que ça comportent si l'on veut atteindre nos objectifs.